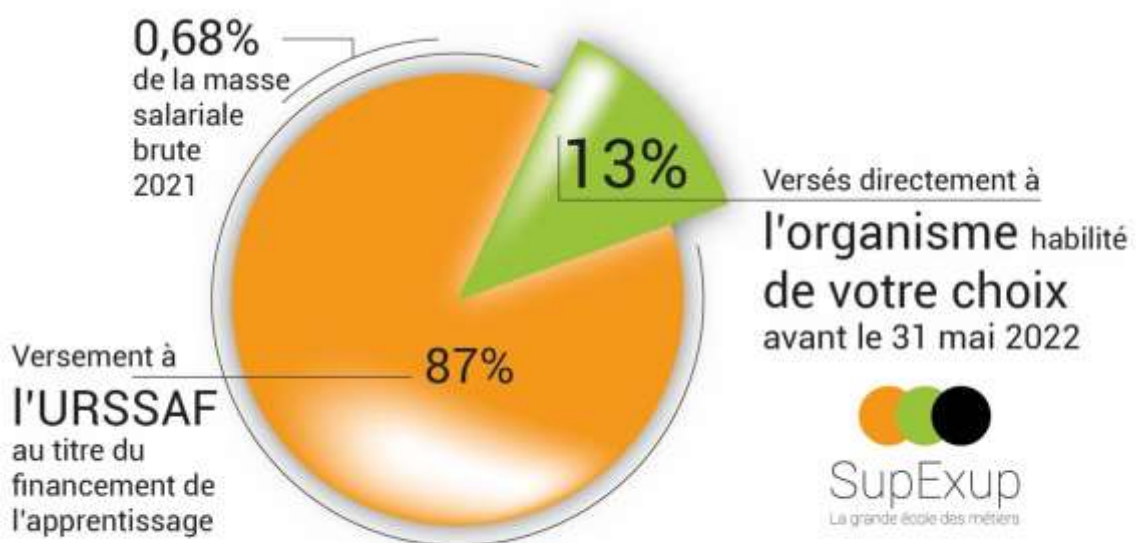


NOUVELLES MODALITES DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 VOUS DEVEZ VERSER LE SOLDE DIRECTEMENT AUX ECOLES !

Taxe d'apprentissage 2022 : la réforme en 5 points

1. **Même base** : 0,68% de la masse salariale 2022
2. **87%** dus au titre de la **CUFPA** - Contribution Unique pour la Formation Professionnelle et l'Apprentissage. A compter du 01 janvier 2022 la collecte de votre contribution est opérée par l'URSSAF. Les démarches se feront via votre déclaration sociale nominative (DSN).
Attention cependant, la part principale de la taxe d'apprentissage de l'année 2021 qui reste due au 1er mars 2022 doit toujours être versée aux OPCO.
La CUFPA et la CSA garantissent le financement de 100% de vos contrats d'apprentissage.
3. **13%** dus au titre du **Solde de la Taxe d'apprentissage à reverser directement**, sans intermédiaire, **aux établissements de votre choix**, quels que soient les niveaux des formations (les catégories sont supprimées)
4. **Il n'y a plus de fonds libres, que des fonds affectés** : les 13% sont donc à reverser dans leur intégralité sous peine d'une amende URSSAF s'élevant au double du montant non-versé
5. **Vous avez jusqu'au 31 mai 2022** pour effectuer vos versements (pénalité de 10% si versements tardifs). Chaque établissement bénéficiaire aura l'obligation d'émettre un **reçu libératoire pour preuve fiscale**.



QUAND VERSER LE SOLDE DE LA TAXE APPRENTISSAGE A SUPEXUP ?

Vous devez nous faire parvenir votre versement avant le 31 mai 2022
Après réception nous vous ferons parvenir un reçu libératoire.

COMMENT VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE A SUPEXUP ?



Par chèque à l'ordre de Supexup Ecoles de commerce Accompagné du récapitulatif de paiement

Adressé à SUPEXUP service comptabilité
1567 avenue Albert Einstein CS 59041
34965 MONTPELLIER Cedex2



Par virement à Supexup Ecoles de commerce Accompagné du récapitulatif de paiement

Adressé à : a.brun@supexup.fr
Domiciliation : CIC MONTPELLIER COMEDIE
IBAN : FR76 1005 7190 2900 0201 5080 116
BIC : CMCIFRPP



**Merci de nous transmettre le document « récapitulatif de paiement » complété
afin que nous puissions vous délivrer votre reçu libératoire**

+ D'INFOS ? CONTACTEZ SUPEXUP !

**Audrey BRUN : 04 99 13 63 46
a.brun@supexup.fr**